

Relever ses index d'eau

Pourquoi ?

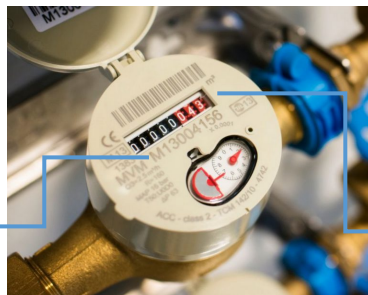
- Pour recevoir une facture de régularisation correcte
- Pour suivre l'évolution de ses consommations
- Pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite

Comment ?

Par internet (site du distributeur), par téléphone ou en remplissant la version papier.

Quand ?

- Une fois par an lorsque vous recevez la demande de la part du distributeur
- Lors d'un déménagement (document de reprise des énergies)



n° compteur

Index